

## AVIS DE DÉROGATION

en vue de réaliser un objectif légitime en vertu du chapitre 7 de l'Accord de libre-échange canadien

Approuvé par le GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

**Nom de la profession ou du métier réglementé :** Paramédical ou paramédicale en soins avancés (PSA)

**Province(s) ou territoire(s) dont les travailleurs sont visés :**

Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick. Veuillez prendre note que le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas d'organismes de réglementation.

**En vertu de quel(s) objectif(s) légitime(s) cette mesure est-elle invoquée :**

Protection de la santé des personnes

**Argumentaire/justification :** Différence significative entre les champs d'exercice

L'exercice de la paramédecine en Alberta a dépassé les éléments de 2011 du profil national de compétence professionnelle, obligeant l'Alberta College of Paramedics à mettre en œuvre ses propres normes. Le programme d'études des autres provinces n'a pas évolué de manière à tenir compte de trois activités réalisées par les paramédicaux en soins avancés en Alberta.

Afin d'assurer la sécurité des Albertains qui reçoivent des services de santé de la part des paramédicaux qui ont obtenu leur reconnaissance professionnelle grâce à la mobilité de la main-d'œuvre, l'Alberta College of Paramedics a établi trois conditions restrictives qui seront imposées aux permis d'exercice des candidats à la mobilité de la main-d'œuvre qui n'ont pas fait d'études ou suivi de formation en vue de réaliser les activités indiquées dans le tableau ci-dessous. Une fois la formation requise réussie, l'Alberta College of Paramedics supprimera les restrictions et permettra aux candidats à la mobilité de la main-d'œuvre d'exercer leur profession ou métier conformément à la pleine portée prévue pour leur désignation en Alberta.

### Paramédical ou paramédicale en soins avancés

Activités	Compétence aux termes du profil national de compétence professionnelle	Conditions restrictives liées au permis d'exercice	Formation requise pour supprimer les conditions restrictives liées au permis d'exercice
Administration de sang et de produits sanguins	5.5h	Administration de sang et de produits sanguins	BloodTechNet, Transfusion Ontario – Sang difficulté
Facilitation de l'intubation endotrachéale à l'aide d'agents pharmacologiques paralytiques	5.1h, 5.8a, annexe 5 – A.9	Facilitation et maintien de l'intubation endotrachéale à l'aide d'agents pharmacologiques paralytiques	Gestion difficile des voies respiratoires, Gestion des voies respiratoires et interventions en cas d'urgence
Accès veineux ombilical	5.5d, 5.8	Accès veineux ombilical	Programme de réanimation néonatale

**Exigences supplémentaires :**

La formation requise pour supprimer les restrictions liées au permis d'exercice des candidats à la mobilité de la main-d'œuvre est indiquée dans le tableau ci-dessus.

L'Alberta College of Paramedics accepterait également une preuve de formation de l'établissement d'enseignement ou de l'employeur des candidats à la mobilité de la main-d'œuvre en vue de supprimer une activité restreinte. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cours de formation approuvés dans votre province ou territoire qui pourraient être acceptables pour supprimer les restrictions liées à votre permis d'exercice avant de déménager en Alberta, veuillez communiquer directement avec l'Alberta College of Paramedics.

Alberta College of Paramedics  
Site Web : <https://abparamedics.com/>  
Téléphone : 1-780-449-3114  
Courriel : [info@ABparamedics.com](mailto:info@ABparamedics.com)

**Durée prévue des exigences supplémentaires :**

Cette exigence demeurera en place jusqu'à ce que les activités restreintes indiquées dans le tableau ci-dessus soient incluses dans le champ d'exercice des paramédicaux en soins avancés dans l'ensemble des autres provinces et territoires.

<b>Date d'approbation :</b>	2022-07-06
	AAAA-MM-JJ (*approuvé à l'origine en vertu de l'ancien Accord sur le commerce intérieur le 30 novembre 2009)
<b>Date d'examen ou de mise à jour :</b>	Le champ d'exercice des paramédicaux en soins avancés a été examiné et mis à jour en novembre 2021.
<b>Coordonnées :</b>	<b>Gouvernement de l'Alberta</b> Courriel : <a href="mailto:LabourMobility@gov.ab.ca">LabourMobility@gov.ab.ca</a>
	Téléphone : 1-780-422-5450

## **Annexe A : Renseignements supplémentaires sur les activités restreintes**

### **Administration de sang et de produits sanguins**

On administre du sang pour remédier à la perte sanguine, traiter les chocs et augmenter la volémie. L'administration de produits sanguins est une pratique courante pour les paramédicaux en soins avancés (PSA). Bien que cette pratique soit courante, elle n'est pas sans risque. Les PSA doivent comprendre et respecter les pratiques d'administration sécuritaire des produits sanguins afin de réduire le risque de réactions transfusionnelles.

Il faut connaître les types de produits sanguins, les complications potentielles et les mesures visant à assurer la sécurité tout au long du processus d'administration du sang. Les produits sanguins peuvent comprendre le sang total, le concentré de globules rouges, les plaquettes, le plasma, les granulocytes et le cryoprécipité.

Les réactions transfusionnelles peuvent être non hémolytiques ou hémolytiques et il existe divers signes et symptômes de réactions transfusionnelles pour ces deux types de réactions. Il est important de comprendre comment détecter une réaction transfusionnelle et de comprendre les prochaines étapes de la gestion la réaction qu'il ne faut pas sous-estimer.

### **Facilitation de l'intubation endotrachéale à l'aide d'agents pharmacologiques paralytiques**

L'intubation à séquence rapide suppose l'administration rapide d'un agent d'induction et d'un bloqueur neuromusculaire (paralytique) en succession rapide pour faciliter le placement du tube endotrachéal. Les choix largement accessibles de bloqueurs neuromusculaires comprennent les agents dépolarisants (succinylcholine) ou non dépolarisants (rocuronium et vécuronium). Ces médicaments bloquent la transmission neuromusculaire à la jonction neuromusculaire, causant la paralysie des muscles squelettiques touchés, y compris les muscles requis pour respirer.

La perte de conscience accompagnée d'une obstruction fonctionnelle des voies respiratoires peut être corrigée à l'aide de simples manœuvres d'ouverture des voies respiratoires, avec ou sans une brève assistance respiratoire; toutefois, lorsque l'obstruction ne peut pas être corrigée en temps opportun, la norme de soins en Alberta pour la gestion des voies respiratoires est l'intubation à séquence rapide.

La capacité de reconnaître et de gérer efficacement l'obstruction fonctionnelle des voies respiratoires par l'administration d'une pharmacologie paralytique est essentielle au respect des attentes de l'Alberta College of Paramedics envers les PSA.

### **Accès veineux ombilical**

Le cathétérisme de la veine ombilicale peut constituer une intervention nécessaire à la survie chez les nouveau-nés qui nécessitent un accès vasculaire et une réanimation. Après avoir placé correctement le cathéter ombilical, les solutés intraveineux et les médicaments peuvent être administrés aux nouveau-nés gravement malades. Lorsque les nouveau-nés gravement malades ont besoin de soins préhospitaliers, l'accès périphérique est privilégié; toutefois, si cela est impossible, on peut tenter le cathétérisme de la veine ombilicale.

Le Programme de réanimation néonatale et ses concepts font partie des programmes de formation des PSA en Alberta, et l'Alberta College of Paramedics s'attend à ce que tous les candidats comprennent ces concepts importants lorsqu'ils sont appelés à faire face à la réanimation d'un nouveau-né.

## **Résumé**

En ce qui concerne la profession de paramédical ou paramédicale au Canada, des progrès importants ont été réalisés en vue d'harmoniser les pratiques, et les efforts continus déployés par l'Organisation canadienne des régulateurs paramédicaux et l'Association des paramédics du Canada continuent d'harmoniser davantage les champs d'exercice.